
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 12 février 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre D. Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Denis Coderre, Maire

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0157

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 12 février 2014 en y retirant les articles 20.002, 20.009, 20.010, 20.016, 20.018, 20.020 et 60.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0158

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 17 février 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0159

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 20 février 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0160

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 février 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 0161

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 février 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE14 0162

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'un économiste de la construction dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, situé au 999, rue Dupuis, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1132961005

CE14 0163

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire de deux ans, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes de modèle berline ou à hayon;
- 2- d'accorder à 7228821 Canada inc. (Cité Nissan), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-11943 et aux tableaux de prix reçus joints au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1133447008

CE14 0164

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12490 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur, le tout conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1135331006

CE14 0165

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Tennant vente et service, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre laveuses de plancher de type industrielle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 206 945,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13277 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1144922001

CE14 0166

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec option de deux prolongations de douze mois chacune à compter de leur émission, pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Globocam (Anjou) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12844 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1145983001

CE14 0167

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre de mars à novembre 2014, avec une option de prolongation d'une année, pour la fourniture sur demande d'un service de déchiquetage et de collecte de branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants;
- 2 - d'accorder à Coupes Forexpert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13252 et au tableau de prix reçus joint au tableau du directeur;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation, après avoir opéré le virement budgétaire requis en provenance des dépenses générales d'administration, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1144631001

CE14 0168

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, V SPEC Techno inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'aménagement de deux fourgons utilitaires allongés Ford E-350 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 66 667,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-13320 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1144472001

CE14 0169

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 702 215,94 \$, taxes incluses, pour le planage, revêtement bitumineux et reconstruction de trottoirs, là ou requis, aux arrêts d'autobus et dans différentes rues de la Ville - (P.R.R. 2014 - Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 647 915,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 264002;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1134822066

CE14 0170

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec pour la fourniture et l'installation de trois nouveaux circuits à 25 kV afin d'alimenter l'usine de production d'eau potable Atwater de manière à faire passer sa puissance électrique de 26 à 36 MVA, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 161 370,59 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés à l'entente de contribution;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de l'eau potable à signer pour et au nom de la Ville la convention prévue à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1130598001

CE14 0171

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 832 701,03 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de mails centraux, de planage et de revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard de l'Acadie, de la rue Victor-Doré à la rue De Salaberry (P.R.R. 2013 - Réseau artériel), dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 609 201,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 279602;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1134822071

CE14 0172

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à Les Services Électriques Blanchette inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de raccordements électriques et d'installation de caméras sur le site de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 246 939,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1528-1;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1133334023

CE14 0173

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 041 280,20 \$, taxes incluses, pour le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues de la Ville de Montréal (P.R.R. - Réseau artériel et centre-ville), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 893 980,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 288001 ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1134822077

CE14 0174

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Excavation Carroll inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le concassage et le tamisage de la pierre au Complexe Environnemental de Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 438 859,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6559;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1131246016

CE14 0175

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Guard-X inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de trois ans pour les travaux d'inspection des systèmes d'alarme et de protection incendie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 441 090,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1862-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1143334002

CE14 0176

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Automatisation Grimard, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de dix disjoncteurs 36 kV de remplacement dans un appareillage de commutation existant à la centrale d'énergie de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 286 609,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1547-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1143334003

CE14 0177

Il est

RÉSOLU :

de résilier le contrat de services professionnels accordé à SDL International (Canada) inc. approuvé par les résolutions CE12 1362 et CE12 1873 relativement à la traduction de textes (du français vers l'anglais) de divers événements et activités d'Espace pour la vie - Appel d'offres 12-12047.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1133426002

CE14 0178

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Groupe ALTUS Limitée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'un estimateur en construction pour le projet de cours de services de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 75 820,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public sur invitation 13-12933 et selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1135364001

CE14 0179

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 43 175,61 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de renouvellement prévue au contrat pour le support de la solution mobile de prise d'inventaire et de saisie des remplissages de bouteilles d'air comprimé respirable du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2016 dans le cadre du contrat accordé à Groupe Techna inc. (CG10 0098) ;
- 2- d'approuver un projet d'addendum no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Groupe Techna inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 210 254,97 \$ à 253 430,58 \$, taxes incluses ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1136383001

CE14 0180

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 853 030,56 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre de travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791) du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Girard Coté Bérubé Dion architectes inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK et associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 784 045,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12970 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1135258005

CE14 0181

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Jules Gagné et M. Pierre Provencher, à des fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant situé à l'angle des rues Paul-Pau et Rousseau, constitué du lot 1 712 293 du cadastre du Québec, d'une superficie de 359 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour le prix de 160 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1135062003

CE14 0182

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal

d'approuver le projet de contrat par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2013, à des fins socioculturelles, les locaux 314, 315 et 317 d'une superficie d'environ 165,35 mètres carrés, situés au 3^e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1134069013

CE14 0183

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 8 750 \$ à l'organisme Le théâtre de la ligue nationale d'improvisation inc, pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique sommaire;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1130007007

CE14 0184

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser à la demande de l'organisme «United Irish Societies of Montreal inc. la tenue de l'événement Défilé de la Saint-Patrick le 16 mars 2014 ;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue du Défilé de la Saint-Patrick le 16 mars 2014 :
 - zone de montage : l'avenue McGill College, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Ouest de 7 h à 17 h; boulevard René-Lévesque Ouest, côté nord, entre les rues Peel et du Fort de 8 h 30 à 14 h; rue du Fort, entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest de 8 h 30 à 14 h et la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue Atwater et la rue du Fort de 8 h 30 à 14 h;
 - parcours du défilé : rue Saint-Catherine Ouest, entre la rue du Fort et la rue du Square-Phillips de 11 h à 16 h 30 ;
 - zone de démontage : rue du Square-Phillips, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest; rue Union, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest; rue Cathcart, entre la rue University et la rue du Square-Phillips; rue Aylmer, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard De Maisonneuve; rue Mayor, entre la rue City Councillors et la rue Aylmer, de 12 h à 17 h ;
- 3 - d'autoriser l'installation d'estrades d'honneur au coin sud/est de l'avenue McGill College et de la rue Sainte-Catherine Ouest ;
- 4 - d'autoriser le traçage temporaire d'une ligne verte sur la surface de la chaussée de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue du Fort et la rue du Square Phillips pour cette occasion;

de recommander au conseil municipal :

- 5 - d'approuver le projet de protocole d'entente avec United Irish Societies of Montreal, accordant un soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 \$ et un soutien financier de 25 000 \$ pour la tenue du défilé de la Saint-Patrick qui aura lieu le 16 mars 2014;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1145877001

CE14 0185

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 708 \$ à Femmes du monde à Côte-des-Neiges, pour l'année 2014, pour réaliser la promotion et la diffusion du Guide de sensibilisation et d'animation « Mères d'ailleurs, filles d'ici », dans le cadre de l'entente 2008 - 2011 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1133684004

CE14 0186

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ annuellement pendant 3 ans (de 2014 à 2016) à C2-MTL, pour l'organisation de l'événement annuel printanier C2-MTL, dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1130881002

CE14 0187

Vu la résolution CA13 08 0774 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 3 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q-2)* pour les travaux de prolongement de la rue Percival-Reid et de confirmer l'engagement de la Ville à entretenir les pratiques de gestion optimales des eaux pluviales sur le prolongement de cette rue.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1133231028

CE14 0188

Vu la résolution CA14 30 01 0005 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en date du 21 janvier 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (trottoirs, lampadaires, arbres) en bordure du projet résidentiel sur le prolongement de la rue Forsyth, entre la rue Yvette-Brin D'Amour et la 91^e Avenue à Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1144642001

CE14 0189

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver, pour l'exercice 2014, les lignes directrices aux fins d'octroyer une aide financière aux OBNL locataires d'immeubles non résidentiels imposables situés sur le territoire de la Ville de Montréal, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs;
- 2- d'autoriser le virement budgétaire de 167 982 \$, du chapitre corporatif à la Direction de la diversité sociale pour la gestion de cette mesure, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1141361001

CE14 0190

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2014-2015 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 225 979,20 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1140942001

CE14 0191

Vu la résolution CA13 12295 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 19 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

De recommander au conseil municipal :

- 1- de prolonger le mandat des administrateurs ci-après au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, et ce, à la fonction et pour la période indiquée en regard de chacun d'eux:
 - M. le maire d'arrondissement Luis Miranda, à titre de représentant du conseil d'arrondissement et président du conseil d'administration, pour la période du 15 novembre 2013 au 15 janvier 2015;
 - Mme la conseillère de ville Andrée Hénault, à titre de représentante du conseil d'arrondissement, pour la période du 15 novembre au 15 janvier 2014;
 - M. le conseiller Gilles Beaudry, à titre de membre, pour la période du 15 novembre 2013 au 13 mars 2014;
- 2- de reconduire le mandat des administrateurs ci-après au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, et ce, à la fonction et pour la période indiquée en regard de chacun d'eux:
 - Mme la conseillère de ville Andrée Hénault, à titre de représentante du conseil d'arrondissement, pour une période de 2 ans, soit du 16 janvier 2014 au 15 janvier 2016;
 - M. le conseiller Gilles Beaudry, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 14 mars 2014 au 13 mars 2016;
 - M. Réal Théroux, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 14 mars 2014 au 13 mars 2016;
 - M. Michel Foisy, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 14 mars 2014 au 13 mars 2016.
- 3- de nommer, Mme Chantal Boisvert, chef de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement, à titre de représentante de la Ville, jusqu'au 15 janvier 2014, en remplacement de Mme Andrée Duquette et de reconduire son mandat pour une période de 2 ans, soit du 16 janvier 2014 au 15 janvier 2016;
- 4- d'abroger la résolution CM13 1096 adoptée par le conseil municipal à sa séance du 26 novembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1132072016

CE14 0192

Vu la résolution CA14 19 0030 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 20 janvier 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du centre local de développement Lachine Affaires, agissant à titre de mandataire « Centre local de développement (CLD) » pour le territoire de l'arrondissement de Lachine :

- M. Daniel Racicot, conseiller d'arrondissement (nouveau membre), pour le secteur municipal;
- Mme Nadia Slimani, Collège Sainte-Anne (nouveau membre) et M. Henri-Jean Bonnis, Caisse de dépôt et de placement (nouveau membre), pour le secteur institutionnel ; et
- M. Benoît Sarrazin, Desjardins (nouveau membre), pour le secteur coopératif.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1135856046

CE14 0193

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de procéder au paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 16 000 000 \$ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2013.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1143843007

CE14 0194

Vu la résolution CA14 10 017 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 13 janvier 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception d'une contribution financière de 60 000 \$ en provenance du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) relativement à des projets non récurrents de médiation culturelle dans les 6 secteurs d'intervention suivants : patrimoine, arts de la scène incluant le cirque, arts visuels, cinéma, arts publics et lecture et bibliothèque;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1131095011

CE14 0195

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

- 1- d'appuyer l'initiative « Heure de la Terre» (Earth Hour) » dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et de solidarité auprès des grandes villes du monde; et
- 2- de demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal de participer à l'événement et d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 29 mars 2014, sans toutefois compromettre la sécurité du public et des employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1140273001

CE14 0196

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 200 000 \$ en capital, intérêts et frais d'une action en dommage intentée par Hydro-Québec;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Chantal Bruyère, de la Direction des affaires civiles, le chèque suivant : 200 000 \$ à l'ordre de Hydro-Québec en capital, intérêts et frais;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1143219001

CE14 0197

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., c V-1, article 22), l'ordonnance numéro 65 jointe au présent extrait et identifiée par la greffière adjointe modifiant l'ordonnance générale sur les véhicules hippomobiles (Ordonnance no 32 modifiée), afin de reporter au 15 juin la date d'échéance pour le renouvellement des permis.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1140856002

CE14 0198

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1133720002

CE14 0199

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement portant approbation des amendements numéros 3, 4, 5 et 6 au Règlement du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (Règlement 1978) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1134630001

CE14 0200

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement portant approbation des amendements numéros 1, 2, 3 et 4 aux Dispositions du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal applicables aux policiers membres du Service de police le ou après le 31 décembre 1983 (Règlement 1984) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1134630002

CE14 0201

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, 4 et 5 au Règlement du Régime de rentes des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal (1992) du 22 juin 1995 (Règlement 1992) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1134630003

CE14 0202

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, et 4 au Règlement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1997) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1134630004

CE14 0203

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement portant approbation du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1^{er} janvier 2004) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1134630005

CE14 0204

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame, situé au 3791 chemin Queen-Mary ».

Adopté à l'unanimité.

40.008 1123779006

CE14 0205

Il est

RÉSOLU :

de regrouper au sein du Service du capital humain et des communications la Division des ressources humaines de la Direction de la gestion durable de l'eau et du soutien à l'exploitation du Service de l'eau, à l'exception de la Section soutien général, et la Division des ressources humaines de la Direction espace pour la vie du Service de la qualité de vie.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1141699001

CE14 0206

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur l'immeuble John Lysaght Limited (620, rue Saint-Paul Ouest, arrondissement de Ville-Marie), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1133751019

CE14 0207

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le 1162, rue Saint-Antoine Ouest, arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1143751001

CE14 0208

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de déposer au conseil d'agglomération le rapport final d'information faisant état des dépenses engagées de 366 340,42 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'urgence dans la salle des valves des conduites de distribution à l'usine Atwater, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1133954001

Levée de la séance à 14 h 12.

70.001

Les résolutions CE14 0157 à CE14 0208 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre D Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville